



Refus remboursement caution (pas d'état des lieux ni entrée ni so

Par **deedee31**, le **13/01/2012** à **13:26**

Bonjour,
Voici ma situation :
J'ai loué il y a presque 2 ans une maison auprès d'une propriétaire (particulier).
J'ai assisté à l'état des lieux de sortie de la locataire précédente, mais je n'ai jamais eu d'état des lieux d'entrée.
Aujourd'hui j'ai quitté la maison et il y a eu un état des lieux « oral » avec la propriétaire, mais je n'ai toujours aucun papier.
La propriétaire refuse de me rembourser ma caution car elle estime qu'il y a des travaux et que j'ai rendu la maison sale et j'en passe... Ce qui est bien entendu faux.
Quels sont mes recours pour récupérer ma caution (dont j'ai bien besoin puisque je m'engage dans un achat immobilier) ?
Merci d'avance pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012** à **19:19**

Bonjour, pas d'EDL d'entrée = appartement remis en bon état, de même pas d'EDL de sortie = appartement rendu en bon état et du moment que vous n'avez rien signé et qu'il n'y a pas eu d'état des lieux fait par huissier, le bailleur ne peut rien vous retenir en travaux sur votre dépôt de garantie (et pas caution). Vous envoyez une LRAR à votre propriétaire en le mettant en demeure de vous restituer la totalité de votre dépôt de garantie sous huitaine puisqu'il n'y a pas eu d'état des lieux et que sinon vous n'hésitez pas à saisir le juge de proximité. De toutes façons sans justificatifs (devis ou facture) votre bailleur n'a aucun droit de faire des retenues, cordialement